



VIDE GRENIER BROCANTE

A BOINVILLE LE GAILLARD

DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2024

8H00-18H00

ARRIVÉE DES EXPOSANTS À 6H30



**RESTAURATION
ET BUVETTE
SUR PLACE**



**STRUCTURES
GONFLABLES
POUR LES
ENFANTS**



Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser le bulletin d'inscription à la Brocante afin de réserver votre emplacement et/ou votre déjeuner en pré-réserve (Bon à savoir : les tarifs lors de la prévente sont plus avantageux que sur place).

Ces bulletins sont à nous retourner accompagnés du règlement par chèque (à l'ordre de l'OSASC) ou espèces **avant le 1er septembre pour les stands et avant le 7 septembre pour les repas** à :

OSASC - Mairie- Place du Prieuré - 78660 Boinville le Gaillard

osasc78660@gmail.com ou à Anne Vereecke au 06.07.98.67.77

Réservation possible également via HelloAsso <https://www.helloasso.com/associations/office-municipal-des-sports-et-des-activites-culturelles/evenements/vide-grenier-brocante> ou en scannant le QR code



RÈGLEMENT GÉNÉRAL BROCANTE – VIDE GRENIER

- Les frais de participations sont fixés à 4 € le mètre linéaire. Réserve de 2 mètres linéaires minimum.
- En cas de désistement, les sommes versées resteront acquises à l'OSASC, exception faite des cas où la force majeure est établie.
- Aucune marchandise neuve n'est admise sur les stands. Les ventes d'animaux, d'armes à feu ou explosifs et nourritures sont interdites (à l'exception des organisateurs).
- Chaque exposant est responsable de son stand, dont il conserve la garde juridique en cas de perte, vol, destruction ou tout autre préjudice causé au matériel, marchandises et objets divers et ce, durant toute la période de la Brocante.
- L'installation des stands se fera à partir de 6h30 via la place de la Liberté. A partir de 8h00, les véhicules devront libérer le site de la Brocante (plan Vigipirate). La brocante sera ouverte aux visiteurs à partir de 8h00 jusqu'à 18h00 (sauf intempéries).
- Les stands ne doivent pas déborder des emplacements prévus par l'organisateur conformément à votre réservation. Ils ne doivent en aucun cas empiéter sur la chaussée afin de laisser le passage pour les véhicules de secours.
- Si vous souhaitez être placé sensiblement au même endroit qu'en 2023 ou devant chez vous, votre demande sera prise en compte dans la mesure du possible.
- Les exposants doivent nettoyer la place qu'ils ont occupés avant leur départ. Il n'est pas prévu de ramassage d'ordures mais nous vous fournissons le sac poubelle.

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code Postal ; Ville :
 Adresse mail :
 Téléphone :

Réservation de Mètres Linéaires x 4€ = (minimum 2 mètres linéaires)
J'atteste sur l'honneur être (cocher votre situation) :

Assujeti à la taxe professionnelle au titre des activités de brocanteur n°RC (joindre photocopie KBis de moins de 3 mois).

Vendeur occasionnel et ne pas avoir fait plus de 2 brocantes sur l'année
Je déclare avoir pris connaissance du règlement général

Fait le : A :
Signature :